
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

4J EXPRESS

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de **3 600,00 €**
Siège social : 1 Avenue Georges Pompidou, 69800 Saint-Priest
RCS de Lyon : **947 785 564**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Date : À Saint-Priest, le **20 décembre 2024**

Lieu : Siège social de la société, 1 Avenue Georges Pompidou, 69800 Saint-Priest

Président de l'Assemblée : Monsieur Joao MBIYEYI, Président de la société.

L'ensemble des associés de la société **4J EXPRESS**, régulièrement convoqués conformément aux dispositions des statuts et de la loi, s'est réuni en **Assemblée Générale Extraordinaire** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Décision de dissolution anticipée de la société**
 2. **Nomination du liquidateur**
 3. **Pouvoirs pour formalités**
-

PREMIÈRE RÉOLUTION

Décision de dissolution anticipée de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président, décide la **dissolution anticipée de la société 4J EXPRESS** à compter du **20 décembre 2024**.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture définitive de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "**Société en liquidation**".

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, situé au **1 Avenue Georges Pompidou, 69800 Saint-Priest**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Nomination du liquidateur

Conformément aux dispositions des statuts, l'assemblée générale nomme **Monsieur Joao MBIYEYI**, demeurant au **1 Avenue Georges Pompidou, 69800 Saint-Priest**, en qualité de liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour :

- Réaliser l'actif,
- Régler le passif,
- Distribuer le solde entre les associés conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les fonctions de Président de Monsieur Joao MBIYEYI prennent fin à compter de cette date.

Résolution adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à **M. KONE Aboubakar Sidick**, demeurant **4 Rue Guilloux, 69230 Saint-Genis-Laval**, agissant en vertu de la procuration signée par le liquidateur en date du **20 décembre 2024**, pour :

- Effectuer toutes démarches nécessaires auprès des administrations compétentes, notamment auprès du **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)** de Lyon pour la radiation de la société ;
- Déposer tous documents, formulaires et pièces justificatives nécessaires à la dissolution, liquidation et radiation de la société ;
- Signer toutes déclarations, requêtes, et autres documents utiles ;
- Réaliser toutes autres démarches nécessaires à l'exécution des présentes résolutions.

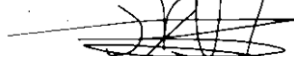
Résolution adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **12:15**.

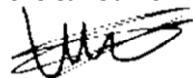
Fait à Saint-Priest, le **20 décembre 2024**

Signatures des associés :

- **Monsieur Joao MBIYEYI**



- **Monsieur Junior KABIDI**



- **Monsieur Jaime MBIYEYI**



- **Monsieur Jonata MBIYEYI**



Certifié conforme par le représentant légal,

Monsieur Joao MBIYEYI

Président de l'Assemblée et Liquidateur